

## NOMINATION DE DEUX MANDATAIRES A LA REGIE DE RECETTES DU CENTRE SPORTIF DE CHAMPNIERS

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Service Finances  
N° 2017-A- 72

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu, le code général des collectivités territoriales,
- Vu, la décision n° 2017-D-33 du 25 janvier 2017 portant création d'une régie de recettes au centre sportif de Champniers,
- Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
- Vu, l'arrêté 2017-A-10 portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Monsieur Denis DOLIMONT en sa qualité de vice-président,
  
- Vu l'avis conforme du régisseur,
- Vu l'avis conforme des mandataires,
- VU l'avis conforme de Monsieur le trésorier municipal ;

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** A compter du 15 mai 2017, pour le bon fonctionnement de la régie de recettes du centre sportif de Champniers, Madame ROBICHON Sandrine née le 24/01/1972 à Soyaux (16) et Monsieur DE SOUSA Kevin né le 01/08/1993 à Ris Orangis (91) sont nommés mandataires, sous la responsabilité du régisseur titulaire ou de son suppléant avec mission d'encaisser exclusivement les recettes indiquées à l'article 3 de l'acte de création de la régie.

Les opérations réalisées par les mandataires seront intégrées chaque jour dans la comptabilité du régisseur.

**ARTICLE 2 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier Municipal, et aux intéressés.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Angoulême, le 15 mai 2017

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **12 juin 2017**  
Publié ou notifié,  
Le **12 juin 2017**

P/Le Président,  
Le Vice-Président,  
  
Denis DOLIMONT